



Nouvelles de la Fraternité

Lettre de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier – Printemps - Été 2004

La nature et la grâce

C'est la grâce qui nous sauve : c'est elle, et non la nature, qui est le germe de la vie éternelle et qui nous fait fils de Dieu dans le Christ. Mais elle suppose la nature. Si l'homme n'était doué d'une nature, s'il n'était animal raisonnable, image de Dieu par son intelligence ouverte à toute vérité et par sa volonté aspirant au bien universel, sur quoi se grefferait la grâce ?

Dans la nature de l'homme est inscrit un reflet de la sagesse de Dieu : c'est la loi naturelle, impression en notre raison de la loi éternelle. La Révélation de la Bible la réaffirme dans le Décalogue et, sans la nier, l'assume et la dépasse dans l'Évangile des Béatitudes.

De soi, la loi naturelle est accessible à la raison : par elle, tous les hommes peuvent savoir qu'il faut faire le bien et éviter le mal, que l'homme est politique par nature et qu'il doit chercher la vérité, notamment religieuse. Mais après le péché originel, l'impulsion des passions, le poids des mauvaises habitudes et la pression des structures de péché mettent la nature en état de faiblesse : la connaissance de la loi naturelle est perturbée. Aussi Dieu l'a-t-il révélée, afin que, « dans l'état actuel du genre humain, tous puissent la connaître facilement, avec pleine certitude et sans le mélange d'aucune erreur » (1).

Le développement de cette connaissance est le moteur du vrai progrès des civilisations. Ainsi le *droit des gens*, comprenant des conséquences plus lointaines ou des déterminations opportunes des principes de la loi naturelle, s'est-il élaboré en ambiance chrétienne. Ainsi les devoirs et les droits de la personne humaine, ainsi la morale sexuelle, l'éthique économique et les fondements de la politique, sur lesquels insiste le magistère catholique, spécialement de Léon XIII à Jean-Paul II, trouvent-ils leur source dans la loi naturelle.

Mais cela ne fait pas pour autant de la loi naturelle quelque chose de confessionnel, réservé aux croyants. La foi conforte le droit naturel, elle ne le crée pas. La grâce donne la force de l'observer, elle ne supprime pas son caractère universellement normatif. L'oubli de ces vérités a de graves conséquences. L'une

1. Pie XII, encyclique *Humani generis*, citée par le *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 38.

est que les législateurs tombent dans une conception positiviste de la loi humaine : celle-ci n'a plus à traduire la morale naturelle, autant qu'il est possible dans une vie sociale, ni à se référer à une norme objective qui la transcende. Elle est uniquement l'expression de la volonté arbitraire de la majorité. C'est « la thèse relativiste pour laquelle une norme morale enracinée dans la nature de l'être humain n'existe pas » (2). Au fond, l'homme veut se diviniser en décidant souverainement ce qu'il est.

Une autre conséquence est présente dans la théologie de l'Islam, pour qui toute la morale découle du Coran. Mais on la rencontre chez des chrétiens : des protestants de tendance fondamentaliste, mais aussi, paradoxalement, des catholiques. C'est le fidéisme, où la foi est l'unique source de la morale. Ainsi certains chrétiens, en réaction contre la séparation opérée par la modernité, minimisent-ils de façon dangereuse la distinction de la nature et de la grâce ou la légitime autonomie du temporel.

Précisons : « Ce serait une grave erreur de confondre la juste *autonomie* que les catholiques doivent avoir en politique, avec la revendication d'un principe indépendant de l'enseignement moral et social de l'Eglise » (3). Il faut donc distinguer, mais pour unir. Si l'on doit rendre à César ce qui est à César, César (ou le peuple prétendu souverain) n'est pas Dieu, et a lui aussi des devoirs vis-à-vis de Dieu. La doctrine catholique, qui reconnaît la consistance propre de l'ordre temporel, affirme aussi « la royauté du Christ sur toute la création et en particulier sur les sociétés humaines » (4).

On voit combien le thème de la loi naturelle est « important et urgent. Aujourd'hui, à la suite de la crise de la métaphysique, dans de nombreux milieux, on ne reconnaît plus une vérité inscrite dans le cœur de chaque personne humaine. On assiste donc, d'une part, parmi les chrétiens, à la diffusion d'une morale à caractère fidéiste et, de l'autre, à l'absence de référence objective pour les législateurs, qui se basent souvent uniquement sur le consensus social. » (5)

Il faut, là aussi, repartir du Christ. Dans la personne du Verbe incarné, nature humaine et nature divine sont unies sans séparation et sans confusion. De même la morale catholique unit nature et grâce, sans séparation laïciste, sans confusion fidéiste.

fr. Louis-Marie de Blighières, prier

2. *Note doctrinale* de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi du 24 novembre 2002, n° 3.

3. *Ibidem*, n° 6.

4. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, n° 2105, renvoyant à *Immortale Dei* de Léon XIII et à *Quas primas* de Pie XI.

5. Jean-Paul II, Discours à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, 6 février 2004.

AIDEZ-NOUS !

Aidez à la formation des jeunes Frères
et à l'apostolat de la Fraternité par vos prières et vos dons.
Nous avons besoin de votre soutien.

- Dons à l'ordre des *Amis de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier* (pas de reçu fiscal).
- Dons à l'ordre de la *Fondation des Monastères* pour avoir un reçu fiscal.

Tél. : 02 43 98 64 25 – Télécopie : 02 43 98 49 19